

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 9 février 2026

N° CP-2026-1-6-4

N° applicatif 14424

6 ème Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction Europe et Transfrontalier

SUBVENTIONS CONTRAT TRIENNAL STRASBOURG CAPITALE EUROPÉENNE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace est fortement engagée dans la défense de l'ambition que porte Strasbourg en tant que capitale européenne, à la fois siège des institutions européennes, cœur historique et politique de l'Europe et ville internationale des droits de l'Homme, et plus globalement engagée dans le rayonnement de l'Alsace en Europe et la promotion des valeurs européennes et humanistes en Alsace.

Dans le cadre du 15ème Contrat triennal Strasbourg Capitale européenne 2024-2026, les signataires (Etat, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Eurométropole et Ville de Strasbourg) ont souhaité reconduire les dispositifs d'appel à projets et le soutien à un ensemble de projets structurants visant à améliorer l'accessibilité, l'attractivité et le rayonnement international de Strasbourg.

Ce rapport propose d'attribuer une série de subventions de fonctionnement et d'investissement aux projets retenus dans le cadre des appels à projets du Contrat triennal pour un montant total de 271 500 €. Les 17 projets présentés dans ce rapport visent à faire de Strasbourg et de l'Alsace des territoires de référence au niveau européen dans les domaines de la culture, de la démocratie, de la citoyenneté, des droits humains, de la recherche et de l'innovation, de par leur dimension européenne, voire internationale, et en permettant une appropriation de la cause européenne par le plus grand nombre.

Le Contrat triennal est un engagement renouvelé depuis plus de quarante ans entre l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville et Eurométropole de Strasbourg pour assurer le financement d'opérations destinées à conforter et amplifier les fonctions de capitale européenne assumées par Strasbourg, notamment du fait de sa qualité de ville siège d'institutions européennes de premier rang.

Signé le 26 avril 2024 en présence du Président de la République et de la Présidente du Parlement européen, les signataires (Etat, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Eurométropole et Ville de Strasbourg) du 15ème Contrat triennal ont adopté un ensemble d'actions autour des deux axes suivants :

- le renforcement de l'attractivité européenne de Strasbourg par le biais de l'amélioration de l'accessibilité multimodale, de l'offre éducative internationale et de la densification des institutions européennes et internationales (priorité 1) ;

- le soutien au rayonnement européen de Strasbourg par le biais du financement de projets culturels, de recherche et innovation ou relatifs à la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie (priorité 2).

La Collectivité européenne d'Alsace a souhaité que les projets retenus soutiennent non seulement la dimension européenne de Strasbourg mais qu'ils puissent également participer au rayonnement global de l'Alsace et son inscription dans le bassin rhénan, en complémentarité avec les dispositifs de soutien du Schéma alsacien de coopération transfrontalière.

Dans le cadre de la deuxième priorité de ce 15ème Contrat triennal « Soutenir le rayonnement européen de Strasbourg, capitale européenne », ce rapport propose d'attribuer une salve de subventions de fonctionnement et d'investissement aux projets retenus par les signataires. Les 17 projets retenus par la Collectivité européenne d'Alsace participent, de par leur dimension européenne, voire internationale (mise en réseau d'acteurs européens, promotion des valeurs européennes, mobilité européenne...), au rayonnement européen de Strasbourg capitale européenne et de son territoire, et permettent en outre une appropriation de la cause européenne par le grand public.

Les projets soumis au vote sont présentés en suivant l'ordre des articles du Contrat triennal.

Article 6.1 : Fonds de soutien « Culture »

Ce fonds a vocation à encourager et valoriser la dimension européenne des initiatives artistiques et créatives permettant de conforter le statut de Strasbourg, capitale européenne.

11 projets ont reçu un avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace lors du Comité technique (COTECH) en date du 15 décembre 2025. Les détails de ceux-ci et des subventions proposées (90 000€) se trouvent dans l'annexe au rapport (annexe 1). Les conventions financières sont également annexées au présent rapport (annexes 3 à 11).

Il est à noter que le soutien au projet « EuropaScène 2026 », s'élevant à 15 000 €, émarge au Fonds de coopération transfrontalière de la Collectivité européenne d'Alsace. La subvention a été votée par la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 5 décembre 2025 (délibération n° CP-2025-9-6-7) et sera valorisée au titre du Fonds de soutien Culture du Contrat triennal Strasbourg capitale européenne.

Article 7.1 : Fonds de soutien « Démocratie »

Ce fonds a pour vocation de soutenir et de développer des projets dans le domaine de la démocratie et de la promotion des droits de l'Homme permettant de conforter le statut de Strasbourg, capitale européenne.

3 projets ont reçu un avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace lors du Comité technique (COTECH) en date du 15 décembre 2025.

Les détails de ceux-ci et des subventions proposées (70 000 €) se trouvent dans l'annexe au rapport (annexe 1). Les conventions financières sont également annexées au présent rapport (annexes 12 à 14).

Article 7.2 : Dispositif « Agora »

Ce dispositif a pour vocation de soutenir les actions conduites par les associations locales afin de valoriser l'appropriation par les habitants de Strasbourg et son territoire de l'identité européenne.

2 projets ont reçu un avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace lors du Comité technique (COTECH) en date du 15 décembre 2025.

Les détails de ceux-ci et des subventions proposées (11 500 €) se trouvent dans l'annexe au rapport (annexe 1). La convention financière qui concerne ce fonds est également annexée au présent rapport (annexe 15).

Article 8.1 : Fonds de soutien « Recherche et Innovation »

Ce fonds a vocation à encourager et valoriser les projets de recherche fondamentale et appliquée permettant de conforter le statut de Strasbourg, capitale européenne.

1 projet a reçu un avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace lors du Comité technique (COTECH) en date du 15 décembre 2025.

Les détails de celui-ci et de la subvention proposée (100 000 €) se trouvent dans l'annexe au rapport (annexe 1). La convention financière est également annexée au présent rapport (annexe 16).

Récapitulatif des montants présentés :

FONDS MOBILISES	ENVELOPPE DISPONIBLES CeA	PROPOSES AU VOTE	SOLDE APRES VOTE
Fonds de soutien « Culture »	650 000 €	105 000 €	545 000 €
Fonds de soutien « Démocratie »	623 531 €	70 000 €	553 531 €
Dispositif « Agora »	270 800 €	11 500 €	259 300 €
Fonds de soutien « Recherche et Innovation »	574 000 €	100 000 €	474 000 €
TOTAL	2 118 331 €	286 500 € (1)	1 831 831 €

(1) A noter que le montant total des subventions versé au titre de cette salve de soutiens s'élèvera à 271 500 €, soit une différence de 15 000 € avec le montant de 286 500 € indiqué dans le tableau qui s'explique par le projet « EuropaScène 2026 » évoqué ci-dessus. Ce projet est bien valorisé dans le Contrat triennal mais est instruit, financé et conventionné dans le cadre du fonds de coopération transfrontalière de la collectivité.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer, au titre des fonds de soutien Culture, Démocratie, Recherche et Innovation et du Dispositif Agora, conformément aux modalités du Contrat triennal « Strasbourg Capitale européenne » 2024-2026, conclu le 26 avril 2024 entre l'Etat, la Région Grand

Est, la Collectivité européenne d'Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg, des subventions de fonctionnement et d'investissement (pour le projet relevant du Fonds Recherche et Innovation) pour un montant total maximum de 271 500 € aux bénéficiaires figurant dans l'annexe financière jointe en annexe au présent rapport ;

- De préciser que les modalités de versement des subventions sont détaillées dans les conventions annexées au présent rapport (annexes 3 à 16) ; pour les organismes non conventionnés, le versement des subventions interviendra en une seule fois après le vote ;
- De déroger au Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour les subventions de fonctionnement affectées à un projet déterminé qui font l'objet d'un versement unique à la signature de la convention, les justificatifs de dépenses étant fournis ultérieurement ;
- D'approuver les conventions de financement correspondantes, jointes en annexes 3 à 16 au présent rapport, et de m'autoriser à les signer, ainsi que tout document y afférant ;
- De valoriser la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du fonds de coopération transfrontalière au projet « EuropaScène 2026 » au Fonds de soutien Culture 2024-2026 du Contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » 2024-2026.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
P260	O006	P260E08	T94	3091(65-65748-311)	10 000 €
P260	O006	P260E08	T94	3091(65-65748-311)	10 000 €
P260	O006	P260E08	T94	3091(65-65748-311)	8 000 €
P260	O006	P260E08	T94	3091(65-65748-311)	10 000 €
P260	O006	P260E08	T94	3091(65-65748-311)	6 000 €
P260	O006	P260E08	T94	3091(65-65748-311)	7 000 €
P260	O006	P260E08	T94	3091(65-65748-311)	3 000 €
P260	O006	P260E08	T94	3091(65-65748-311)	20 000 €
P260	O006	P260E08	T94	3077(65-657381--311)	8 000 €
P260	O006	P260E08	T94	3077(65-657381--311)	8 000 €
P048	O001	P048E23	T94	3723 (65-65748-043)	20 000 €
P048	O001	P048E23	T94	3723 (65-65748-043)	40 000 €

<i>P048</i>	<i>O001</i>	<i>P048E23</i>	<i>T94</i>	<i>3723 (65-65748-043)</i>	<i>10 000 €</i>
<i>P048</i>	<i>O014</i>	<i>P048E23</i>	<i>T95</i>	<i>2209 (65-65748-048)</i>	<i>2 500 €</i>
<i>P048</i>	<i>O014</i>	<i>P048E23</i>	<i>T95</i>	<i>2209 (65-65748-048)</i>	<i>9 000 €</i>
<i>P055</i>	<i>O017</i>	<i>P055E08</i>	<i>T94</i>	<i>3288-204-2324-23</i>	<i>100 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>271 500 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.